

**- Z Days 300/350/370z 2014- REGLEMENT -**  
*gm.sport@wanadoo.fr*

**Article 1 : Définition :**

Monsieur Guy MAGES (G M Sport) organise les 14 et 15 Juin 2014 "Les Z Days ". Il s'agit d'une épreuve touristique, de navigation et de découverte, complètement dérogée de tout esprit de compétition. Cette manifestation, se déroule sur routes ouvertes à la circulation, dans la région des lacs et volcans d'Auvergne, près de Saint Nectaire.

**Article 2 : Véhicules admis :**

Sont admis les véhicules sportifs de marques motorisés **NISSAN et plus particulièrement les modèles : 300z, 350z et 370z** . Le nombre des participants est impérativement fixé à 60 équipages, avec liste d'attente. Les inscriptions seront closes sans préavis.

**Article 3 : Engagements :**

Les demandes d'engagement impliquent l'acceptation du présent règlement et devront être impérativement accompagnées des droits d'engagements. Ces droits doivent être réglés par chèque établi à l'ordre **G M Sport**, et couvrent :

- la participation aux épreuves, la plaque de rallye et le livre de route
- les repas du 14 Juin (petit déjeuner, déjeuner et diner)
- l'hébergement du 14 Juin au soir
- les repas du 15 Juin (petit déjeuner et déjeuner)
- les prix et récompenses éventuels

**Article 4 : Assurance :**

Une police d'assurance est souscrite par l'organisateur pour garantir, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenant en cours d'épreuve, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur et aux participants du fait de dommages corporels ou matériels causés à des tiers. Les garanties "Dommages" et "Vol" sont exclues et restent toujours de la responsabilité de leurs propriétaires.

**Tous les véhicules engagés devront être assurés en complet accord avec la législation en vigueur.**

**Article 5 : Participants, véhicules :**

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et posséder tous les papiers réglementaires du véhicule (certificat d'immatriculation, police d'assurance, contrôle technique).

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, du présent règlement et du livre de route. Ils s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont recommandées par l'organisateur.

Afin d'éviter des recherches inutiles, tout équipage décidant de quitter l'épreuve doit le signaler à l'organisateur.

Les véhicules engagés doivent être en tous points conformes au code de la route, les équipements, pneus, échappements, éclairages doivent respecter la réglementation.

**Article 6 : Classement :**

Aucun classement ne sera établi. Les récompenses seront décernées à la discrétion de l'organisateur le dimanche 15 Juin en fin de la manifestation.

**Article 7 : Réclamations et précisions :**

Cette épreuve se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Chaque concurrent s'engage :

- à respecter le présent règlement et à accepter les décisions de l'organisateur
- à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisateur en cas d'accident, de vol, incendies etc...survenant à l'occasion de ce rallye touristique : cette liste n'étant pas limitative....

**Article 8 : Respect des libertés :**

Tous droits (image et gestion des informations) concernant les participants sont exclusivement réservés à l'organisateur. Toute autre utilisation, de quelque nature que ce soit, est strictement interdite.

**Article 9 : Annulation, modifications :**

En cas d'annulation de cette manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les participants inscrits seront immédiatement remboursés de leurs frais d'inscription, à l'exception de tout autre dédommagement.

Les frais d'inscription ne seront intégralement remboursés que si la demande en est faite avant le : **xx MOIS 2014**.

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Pseudo forum :** .....

**Date et signature précédées de la mention ""REGLEMENT LU ET APPROUVE""**